

Nomination Vice-Présidente Etudiante

Pôle Martinique

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu le code de l'Education ;
- Vu les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 5 juillet 2022, notamment son
- Vu la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles du 14 février 2022 portant élection du Professeur Michel GEOFFROY en qualité de Président de l'Université des Antilles ;
- Vu la candidature de Madame Alexy-Kanel' COUFFE à la Vice-Présidence Etudiant, pôle Martinique en date du 20 avril 2022 ;
- Vu la désignation de Madame Alexy-Kanel' COUFFE en qualité de Vice-présidente Etudiante du pôle Martinique, en date du 7 juin 2022 par la CFVU et la CR du pôle Martinique;
- Vu la délibération n°2022-17 en date du 29 juin 2022 du Conseil académique plénier ;

ARRETE

Article 1

Madame Alexy-Kanel' COUFFE, étudiante à l'UFR des Sciences Technologies Environnement, est élue Viceprésidente Etudiante (VPE) du pôle Martinique de l'Université des Antilles.

Article 2

Le mandat de Madame Alexy-Kanel' COUFFE prend effet à compter du 29 juin 2022 et expire à l'échéance du mandat des élus étudiants au Conseil académique.

Article 3

A ce titre, Madame Alexy-Kanel' COUFFE, travaille en concertation avec le vice-président étudiant de l'Université sur les questions de vie étudiante sur le pôle Martinique et est en relation avec le CROUS Antilles-Guyane. Elle coordonne les actions des élus étudiants du pôle.

Article 4

Le directeur général adjoint des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 20 juillet 2022

Le Président de l'Université des Antilles

Pr. Midhel GEOFFROY

